Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE GILLY-LES-CITEAUX

NOTICE EXPLICATIVE

OCTOBRE 2019

La présente notice synthétise les raisons et objectifs de la modification du plan de zonage d'assainissement de la commune de GILLY-LES-CITEAUX.

Historique du zonage d'assainissement de la commune :

Sous l'égide de la communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, compétente en assainissement, une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2006 sur la commune de GILLY-LES-CITEAUX, menée par un prestataire privé (Hydratec).

La commune de GILLY-LES-CITEAUX était alors dotée d'un assainissement collectif (réseaux séparatifs et station d'épuration de type boues activées située sur la commune de Flagey-Echézeaux).

A l'issue de son étude, le bureau d'études a produit un document de synthèse reprenant ses principales investigations et conclusions.
Ce document comprenait un plan de zonage d'assainissement que l'on peut résumer comme suit :

- l'ensemble du bourg était zoné en assainissement collectif.
- les quelques habitations situées à l'écart du village demeuraient en assainissement autonome.

Une enquête publique conformément à la réglementation afin de rendre ce zonage opposable aux tiers a eu lieu en 2007.

En 2007, la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges a approuvé le zonage.

Les raisons de cette modification :

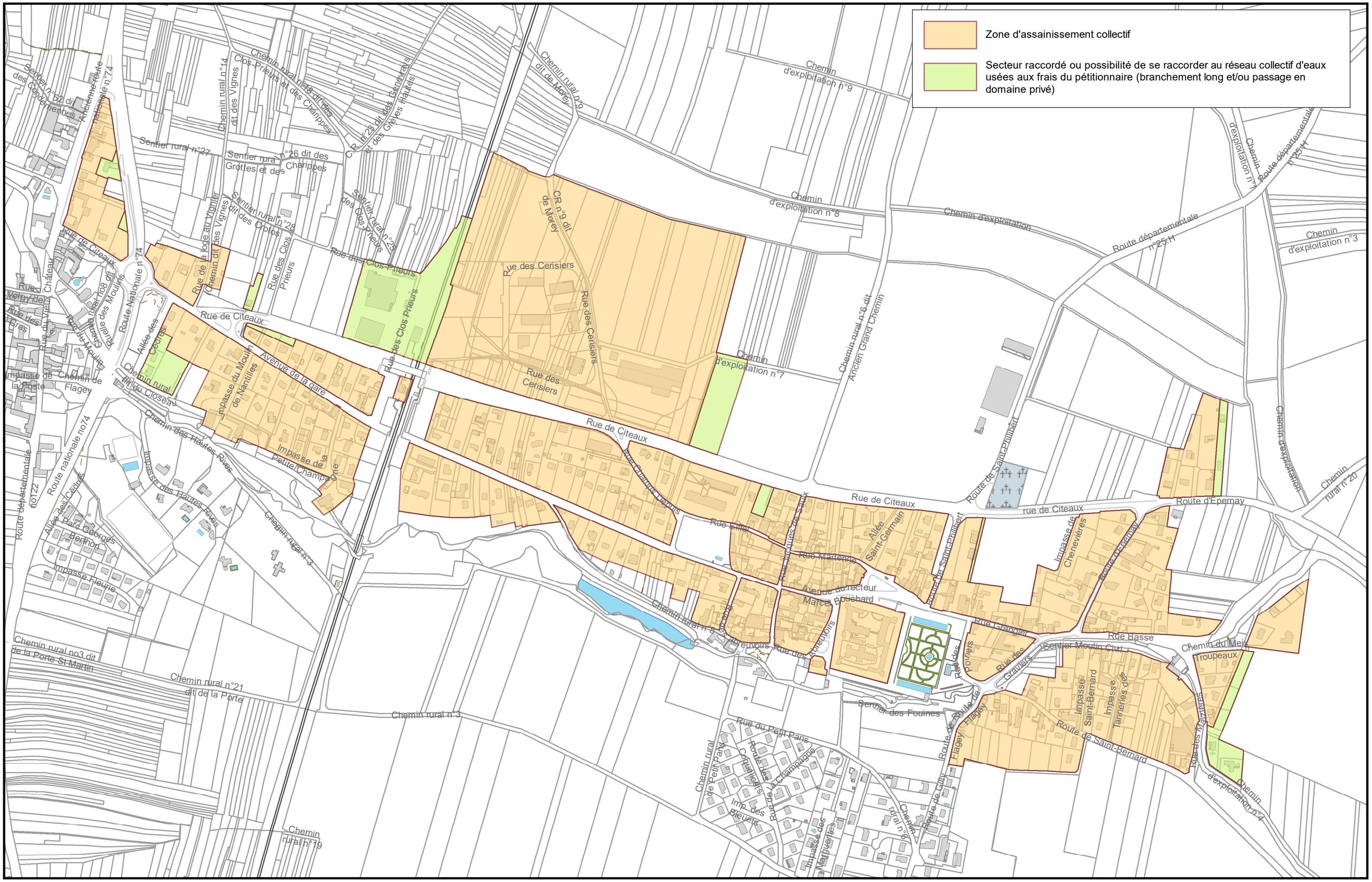
La commune de GILLY-LES-CITEAUX a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme qui arrive à son terme désormais.
C'est dans cette optique que, logiquement, la Communauté de Communes a été associée à la réflexion sur l'urbanisme de GILLY-LES-CITEAUX, et que le plan de zonage du village doit être légèrement adapté.

Les objectifs de cette modification :

Le nouveau plan de zonage a donc été légèrement modifié afin que les zones urbanisées et urbanisables du village soient incluses dans la zone d'assainissement collectif (zone en orange sur le plan).
La zone en vert est une zone en assainissement non collectif mais avec une possibilité de raccordement au réseau collectif d'eaux usées aux frais du pétitionnaire.

Pour ce qui concerne le reste du territoire – notamment les écarts -, aucun changement avec, par défaut, l'assainissement non collectif pour toute construction éventuelle (zone sans couleur).

L'objectif de cette modification de zonage est donc bien de « coller » au nouveau document d'urbanisme de la commune, sachant que le plan de zonage est intégré au Plan Local d'Urbanisme en tant qu'annexe.



Zonage d'assainissement de la commune de Gilly-lès-Cîteaux

N

1:5 500

0 25 50 100 Mètres

Sources : CCGCNSG; DGI - Cadastre 2018;
IGN - BD Ortho 2010; IGN - Scan 25 : Geobourgogne,
Licence étendue n° 2009-CISE29-32
Reproduction interdite
Date d'édition : 31/10/2019

Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes